

Résultats détaillés des comptes trimestriels du 1er 2020 :

Interprétation et implications méthodologiques des évolutions économiques et des mesures d'aide mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire

Plusieurs dispositifs d'aide en direction des entreprises et des ménages ont été mis en œuvre par les administrations publiques pour pallier la baisse d'activité liée notamment aux mesures de confinement instaurées le 16 mars. Cette note a pour objectif de permettre aux utilisateurs de comprendre comment la perte d'activité liée à la crise sanitaire et les principaux dispositifs d'aide se traduisent dans les comptes trimestriels, comment ils affectent les principaux agrégats des comptes nationaux telles que le taux de marge des entreprises, le pouvoir d'achat des ménages ou encore le déficit public.

Sur le premier trimestre tous les dispositifs d'aide n'ont pas encore été activés, c'est le cas notamment des crédits de l'Etat au titre de prises de participation dans les entreprises, ils ne sont pas décrits dans cette note.

1. Description des dispositifs d'aide

L'activité partielle

L'activité partielle, ou chômage partiel, répond à deux objectifs : permettre aux entreprises de conserver leurs forces de travail pour mieux repartir à l'issue de la crise et aux employés concernés de conserver leur emploi et une partie de leur revenu (84 % du salaire net).

Dans les comptes nationaux, l'activité partielle est considérée comme une prestation sociale en espèces (D.623) versée aux ménages par les administrations publiques. Ainsi, le dispositif d'activité partielle se traduit d'une part dans les comptes des entreprises par une diminution de la masse salariale contribuant à soutenir leur taux de marge, d'autre part dans le compte des ménages par une prestation sociale compensant partiellement la diminution de leurs revenus d'activité, soutenant ainsi leur pouvoir d'achat. L'indemnité d'activité partielle est exonérée de cotisations sociales mais soumise à la CSG sur les revenus de remplacement et à la CRDS.

Les travailleurs placés en activité partielle sont toujours considérés en emploi mais leur volume horaire de travail est diminué. De ce fait, l'emploi exprimé en personnes physiques baisse nettement moins que le volume d'heures travaillées au 1^{er} trimestre (-0,2 % contre -3,8 %).

Pour estimer l'activité partielle, les comptes trimestriels se sont appuyés sur les *Déclarations Sociales Nominatives* (DSN) des entreprises disponibles à la mi-mai, permettant d'estimer un nombre d'heures de chômage partiel au titre du mois de mars, lesquelles rentrent en compte dans le calcul du volume d'heures travaillées au niveau A17, et les montants d'indemnités correspondantes versés aux ménages. Toutefois, l'estimation de l'activité partielle est susceptible d'être revue à la hausse, et la masse salariale

à la baisse, les entreprises pouvant encore régulariser des situations d'activité partielle au titre de moi de mars.

Le fonds de solidarité pour les TPE, indépendants et micro entrepreneurs

L'État et les Régions ont mis en place un fonds de solidarité pour aider les petites entreprises les plus touchées par la crise sanitaire. Sont concernés par cette aide les TPE, indépendants, micro-entrepreneurs et professions libérales (sous certaines conditions) qui subissent une interdiction d'accueil du public et/ou ont subi une perte importante de leur chiffre d'affaires.

Cette aide est une subvention (D.39) versée aux entreprises ; la baisse de leur excédent brut d'exploitation est ainsi amortie. Pour les résultats détaillés du premier trimestre publiés ce 29 mai, les aides ont toutes été affectées aux entreprises individuelles (retracées dans le compte des ménages), étant donné les types d'entreprises ciblées par l'aide, même si certaines sociétés ont pu en bénéficier. Le partage des aides entre sociétés et entreprises individuelles ne sera connu que lorsque les données individuelles d'entreprises seront disponibles.

Délais de paiements d'échéances fiscales et/ou sociales et exonérations

Les entreprises peuvent demander au comptable public l'échelonnement des dettes fiscales en cours. Les employeurs dont la date d'échéance Urssaf intervient le 15 du mois peuvent reporter tout ou partie du paiement de leurs cotisations salariales et patronales.

Ces modifications des délais de paiement sont sans incidence sur les revenus des entreprises et symétriquement sur le déficit public, ce sont des mesures de « trésorerie ». Comptablement, ce sont les montants dus (qu'ils soient effectivement versés ou non) qui sont retracés dans les comptes non financiers des entreprises. La contrepartie de cette charge de fonctionnement est une dette vis-à-vis des administrations publiques que les entreprises pourront rembourser ultérieurement. A ce stade, même si la mesure permet aux entreprises de ne pas être confrontées à des difficultés de trésorerie supplémentaires, les patrimoines nets des entreprises et de l'Etat ne sont pas affectés.

En revanche, dans certains secteurs d'activité (plan de soutien du tourisme de l'évènementiel sportif et culturel), les TPE et les PME ont été exonérées de charges sociales durant la période de fermeture ou de très faible activité de mars à juin. Dans ce cas, il y a un impact sur les revenus des agents : baisse de charges pour les entreprises et diminution des recettes pour les administrations publiques.

Les séries de cotisations sociales et fiscales utilisées par les comptes trimestriels correspondent aux montants effectivement payés, il a donc fallu estimer le montant d'impôts et de cotisations sociales reportées (mais non exonérées) pour estimer les montants dus. En lien avec l'Acosse et la DGFIP, les reports sont estimés à environ 11 Md€ sur les échéances de mars et avril, au titre de février et mars. Cette première estimation est susceptible d'être révisée en fonction d'éventuelles demandes tardives.

Les prêts garantis par l'Etat

Le dispositif de garanties (315 milliards d'euros) vise à faciliter l'accès des entreprises au crédit bancaire. L'Etat apporte sa garantie aux prêts de trésorerie accordés par les banques privées françaises aux entreprises affectées par l'épidémie Covid-19 ; elle couvre 90 % du montant du prêt accordé ou du rééchelonnement de crédits existants.

Ces garanties sont en tant que telle sans impact sur les comptes (non financiers et financiers) des entreprises et de l'Etat. Le déficit public et symétriquement les comptes des entreprises ne sont affectés que lorsque l'Etat doit se substituer à une entreprise défaillante. A notre connaissance, aucune défaillance n'a eu lieu avant la fin du premier trimestre.

2. L'interprétation du tableau économique d'ensemble

Pour faciliter la lecture du tableau économique d'ensemble, les secteurs institutionnels ont été regroupés : les sociétés non financières avec les sociétés financières, les ménages avec les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM). Par ailleurs nous nous sommes limités aux secteurs résidents, le Reste du Monde ne figure pas dans ces tableaux.

Les montants (en milliard d'euros) représentent, pour chaque grandeur des comptes d'agents, la différence entre le quatrième trimestre de l'année 2019 et le premier trimestre 2020. Il ne s'agit donc pas d'une estimation de l'impact des mesures de confinement et d'aide, chaque grandeur ayant par ailleurs sa propre dynamique. Cependant, elle permet de visualiser la traduction de la baisse d'activité au premier trimestre en termes de revenus.

Les mesures d'aides (prestations sociales liées à l'activité partielle et subventions aux entrepreneurs individuels notamment) ont permis de limiter la baisse de revenu disponible des ménages et des ISBLSM (- 0,1 Md€). Avec la très forte baisse de la consommation des ménages liée au confinement intervenu le 16 mars, l'épargne des ménages est en très forte hausse (+ 16,4 Md€). Leur investissement baisse aussi nettement, si bien que la capacité de financement des ménages s'accroît encore plus nettement que l'épargne (+ 21,7 Md€).

La baisse d'activité des sociétés, non financières et financières, (-19,1 Md€) est elle aussi en partie compensée par les mesures d'activité partielle. Toutefois leur taux de marge s'inscrit en très forte baisse (- 18,2 Md€) renforcée par la fin du dispositif de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) qui joue à hauteur de 4,5 Md€. Le solde des revenus de la propriété contribue favorablement, si bien que le repli de l'épargne est un peu moins fort (- 16 Md€). La forte baisse de l'investissement est presque compensée par l'augmentation des stocks. Au total, les sociétés financières ont un besoin de financement en très forte augmentation (+14,9 Md€, + 10,4 Md€ hors effet du CICE). A court terme, cette augmentation est en partie portée par les mesures de trésorerie mises en place par l'État (délais de paiements d'échéances fiscales et/ou sociales).

Le déficit des administrations publiques (APU) est fortement affecté par les mesures d'aide et la diminution de recettes fiscales induites par la baisse d'activité. Le besoin de financement des administrations publiques s'accroît de + 6,1 Md€. Les mesures de trésorerie ne jouent pas sur le déficit public, mais contribuent à l'augmentation de la dette publique.

Ces estimations sont susceptibles d'être revue dans les prochaines publications avec l'intégration d'informations non encore disponibles. Notamment les indemnités d'activité partielle pourraient réviser à la hausse et la masse salariale à la baisse, les entreprises pouvant encore régulariser des situations d'activité partielle au titre du mois de mars.

Tableau économique d'ensemble simplifié : écart entre le T4 2019 et le T1 2020 (En Md€)

	Emplois			Ressources		
	Sociétés	Ménages et ISBSLM	APU	Sociétés	Ménages et ISBSLM	APU
Valeur ajoutée brute	-19,1	-2,0	0,5	-19,1	-2,0	0,5
Salaires bruts	-4,4	-0,3	0,3			
Cotisations sociales employeurs	-1,1	-0,1	0,1			
Autres impôts nets des subventions sur la production	4,6	-1,6	0,2			
Excédent brut d'exploitation	-18,2	-0,1	0,0	-18,2	-0,1	0,0
Salaires bruts					-4,4	
Cotisations sociales employeurs					-1,1	
Impôts-subventions sur les produits						-4,5
Autres impôts nets des subventions sur la production						3,3
Revenus de la propriété	-9,0	-0,2	-0,2	-7,1	-1,0	0,0
Solde des revenus primaires	-16,3	-6,3	-1,1	-16,3	-6,3	-1,0
Impôts sur le revenu et sur le patrimoine	-0,2	-0,9				-1,0
Cotisations sociales		-1,7		-0,1		-1,6
Prestations sociales en espèce	-0,3		3,9		3,7	
Autres transferts courants	0,3	0,1	0,1	0,2	0,1	-0,2
Revenu disponible brut	-16,0	-0,1	-8,0	-16,0	-0,1	-8,0
Dépense de consommation finale		-16,5	-0,5			
Epargne	-16,0	16,4	-7,5	-16,0	16,4	-7,5
Formation brute de capital fixe	-6,8	-4,6	-2,1			
Variations de stocks	5,7					
Transferts en capital	0,0	-0,7	-0,1	0,0	0,0	-0,6
Capacité (+)/besoin (-) de financement	-14,9	21,7	-6,1	-14,9	21,7	-6,1

3. Les modifications de traitement des comptes trimestriels

La méthodologie des comptes trimestriels s'appuie à la fois sur les données des comptes annuels et les indicateurs conjoncturels provenant de multiples sources. Les indicateurs conjoncturels sont étalonnés et calés sur les comptes annuels réputés plus exhaustifs. Toutefois, la méthodologie d'étalonnage-calage des comptes trimestriels peut conduire à atténuer les fortes évolutions des indicateurs conjoncturels. En effet, l'agrégat obtenu par étalonnage-calage peut être décomposé, en première approximation, comme la somme d'une partie étalonnée (évoluant comme l'indicateur) et d'une partie lissée, évoluant par construction peu d'un mois à l'autre. Lorsque l'indicateur ne traduit qu'imparfaitement les évolutions passées issues des comptes annuels, la relation d'étalonnage est de mauvaise qualité et la partie lissée est plus importante, ce qui peut conduire à modérer les évolutions de l'indicateur. En temps normal, cet effet modérateur ramène une partie des fortes évolutions vers une évolution proche de l'évolution moyenne de l'activité mensuelle. Cela conduit donc à atténuer la volatilité des comptes sans biaiser les estimations.

Au mois de mars 2020, la plupart des indicateurs évoluent fortement à la baisse et l'effet modérateur de l'étalonnage introduit donc un biais à la hausse. Pour corriger ce biais, les agrégats pour lesquels l'évolution était manifestement trop lisse par rapport aux évolutions de l'indicateur ont été corrigés de façon à retracer plus fidèlement l'évolution sous-jacente des indicateurs.

D'autres agrégats, qui présentent usuellement de faibles variations conjoncturelles et/ou pour lesquelles il n'existe pas d'indicateurs infra-annuels, sont estimés par lissage de manière à correspondre aux comptes annuels passés et à une prévision pour l'année en cours, en minimisant les variations d'un mois sur l'autre. C'est par exemple le cas de la consommation des ménages en activités de sports et de loisirs. Lorsqu'il y a lieu de penser que leur évolution est affectée par le confinement, le lissage a été remplacé par des estimations.

FBCF en construction

Usuellement, la FBCF en bâtiments neufs est estimée à partir des mises en chantiers de logements et de bâtiments non-résidentiels, à partir de modèles de grille délai : l'investissement correspondant à la construction d'une surface de bâtiment est réparti entre la date de mise en chantier et une date de fin chantier, estimée à partir des durées de chantiers observées sur le passé. La crise actuelle a interrompu la plupart des chantiers en mars, ce qui met en défaut cette méthode. La baisse de l'investissement a donc été directement estimée à partir des informations disponibles.

Production non-marchande des administrations publiques

Dans les comptes nationaux, la production non-marchande est estimée par la somme des coûts, notamment salariaux. A cet égard, le confinement a introduit une hétérogénéité de situation pour les employés des administrations publiques. Pour ceux travaillant sur site (hôpitaux notamment, police, etc.), il est probable que l'activité ait augmentée. Pour ceux en télétravail, leur production peut être considérée comme maintenue. Mais pour les employés des administrations publiques qui ne sont ni en

situation de télétravail, ni sur site, de fait, leurs salaires ne correspondent plus à une production et leur situation peut s'assimiler aux dispositifs d'activité partielle du secteur privé. La production et la valeur ajoutée des administrations publiques a donc été réduite en volume pour prendre en compte cette dernière situation, conformément aux préconisations d'Eurostat¹. La part des agents publics dans cette situation est toutefois encore difficile à estimer. L'estimation conventionnelle retenue est qu'un quart des fonctionnaires, hors services de santé et Éducation Nationale, n'était pas en situation de travail les 15 derniers jours de mars. La production et la consommation collective de services d'administration publique baisse en volume de 3% au 1^{er} trimestre.

Neutralisation de l'effet du mois de mars 2020 sur les corrections de variation saisonnière (CVS)

La forte baisse de la plupart des séries au mois de mars ne doit pas être interprétée par les modèles de CVS comme une baisse du niveau d'activité moyen d'un mois de mars et ne doit donc pas modifier les CVS sur le passé. Ainsi, le mois de mars 2020 n'a pas été pris en compte dans le calcul des CVS pour cette estimation. Les coefficients CVS sont inchangés par rapport ceux estimés jusqu'au mois de février 2020. Cette modification de la politique de révision des CVS est amenée à se poursuivre lors des prochaines publications des comptes trimestriels.

¹ Guidance On Non-Market Output In The Context Of The Covid-19 Crisis et Guidance On Quarterly National Accounts (Including Flash) Estimates In The Context Of The Covid-19 Crisis, Methodological note, Eurostat (https://ec.europa.eu/eurostat/documents/10186/10693286/QNA_estimates_guidance.pdf)